

JOURS DE PUBLICATION :

Mardi et Vendredi.

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

ABONNEMENT :

\$2 par An, payable d'avance.

Bureaux et Imprimerie : Place du Marche.

La Marine Anglaise.

Voici quelques chiffres, pris sur les derniers relevés de l'amirauté anglaise, et qui empruntent une certaine valeur d'actualité aux événements du jour :

La force totale des navires en commission ou prêts immédiatement à être mis en commission de port s'élève à 48 navires à vapeur, armés de 1,400 canons et d'une force de 13,960 chevaux, à savoir :

13 vaisseaux de ligne à hélice : Royal-Sovereign, de 131 canons et de 800 chevaux; le Saint-Jean d'Acre, 101 canons et de 600 chevaux; l'Orion le James Watt et le Victor Emmanuel, de 91 canons et de 600 chevaux; l'Alger, de 90 canons et de 600 chevaux; le César et l'Aboukir, de 90 canons, puis le Meavee, le Colossus, le Majestic, le Mars et le Collioth, de 80 canons chacun, et les sept derniers vaisseaux de 400 chevaux chacun.

5 frégates à hélice, dont 2, le Lifey et l'Emerald, de 51 canons et de 600 chevaux chacune; le Doris, de 32 canons et de 300 chevaux; et le Forth et le Seahorse, frégates à mortier, de 12 canons et de 200 chevaux chacune.

7 corvettes et sloop, dont 3 à hélices et 4 à aubes; le Terrible, le Calmus et le Scout, de 21 canons, le premier de 800 chevaux et les autres de 400 chevaux; le Brisk, de 16 canons et 250 chevaux; le Gladiator, l'Argus, l'Hydia, de 6 canons, et respectivement de 430, 300 et de 220 chevaux.

4 canonnières, le Flying-Fish et l'Intrepid, de 6 canons et 350 chevaux; le Snake, de 6 canons et 160 chevaux, et le Beagle, de 4 canons et 160 chevaux.

Enfin, 19 chaloupes canonnières de 2 canons et de 60 chevaux. Les canonnières sont toutes pourvues d'hélices.

A cette réserve, prête à prendre la mer immédiatement, il faut ajouter une autre force de 123 navires de toutes classes, armés de 842 canons, et d'une force de 17,484 chevaux-vapeur, qui sont en état de réparation ou de grément, et qui peuvent être prêts à prendre mer dans un espace de temps très rapproché.

Cette force est ainsi constituée : 3 vaisseaux de ligne, dont 2, le London et le Hero, de 90 canons, et 400 chevaux.

7 frégates : la Melpomène et l'Impérieuse, de 51 canons, de 600 et 365 chevaux respectivement; l'Amphion, de 36 canons et 300 chevaux; le Darnley, de 31 canons et 580 chevaux; le Parnassus, de 25 canons et 310 chevaux; l'Eurotas et l'Horatio, frégates à mortier, de 12 canons et 200 chevaux chacune.

10 corvettes et sloop, le Challenger et le Scylla, de 21 canons et 400 chevaux; le Cassack, de 20 canons et 250 chevaux; le Malacca, de 17 canons et 200 chevaux; le Farren, et le Falimle 17 canons et de 100 chevaux; l'Entonater, de 21 canons et 360 chevaux; le Miranda, de 15 canons et 200 chevaux, le Rover et le Gannet, de 11 canons et 150 chevaux.

8 canonnières, 2 de 6 canons et 350 chevaux, et 6 de 4 canons, dont 4 sont d'une force de 200 chevaux et 2 de 150 chevaux.

41 chaloupes canonnières de 2 canons chacune, et parmi lesquelles 30 sont d'une force de 60 chevaux-vapeur et 11 d'une force de 20 chevaux-vapeur; 40 autres chaloupes canonnières de 2 canons chacune, dont 32 de 60 chevaux, 4 de 40 chevaux et 4 de 20 chevaux, subsistent les dernières éprouvées à Harler.

Les navires ci-dessus sont tous à hélices; ceux qui suivent sont à roues.

Trois frégates de 560 chevaux, à savoir: le Sidon, de 22 canons; l'Odin, de 16 canons, et le Dragon de 6 canons.

11 corvettes et sloop, dont 4 de 500 chevaux, 1 de 420 chevaux, et 5 de 280 chevaux, ces 8 armés de 6 canons; puis 1 de 2 canons et 141 chevaux; 1 de 2 canons et 1 de 4 canons et de 100 chevaux chacune.

Il résulte de ces tableaux que la flotte totale de réserve s'élève à 171 navires de tout ordre, armés de 2,242 canons et d'une force totale de 31,444 chevaux.

La marine des Etats-Unis.

L'Union, de Washington, donne les détails suivants sur les forces navales des Etats-Unis. Comme nos lecteurs le verront le contraste est éloquent.

Table with 2 columns: Force Totale, Force Actuellement Prête au Service. Lists various ship types and their counts.

Nouvelles de l'Inde.

Les dépêches télégraphiques consacrées aux nouvelles de l'Inde sont extrêmement confuses; mais les lettres et journaux de la précédente maille (dates de Calcutta le 9 mars) montrent clairement ce que l'ensemble de la situation a encore de grave et inspire d'anxiétés. Le Bengale Harikari s'en exprime librement en ces termes :

La grande joie que nous avons eue des triomphes de nos soldats devant Lucknow nous donnait trop de hardiesse dans le calcul anticipé des avantages que nous en retirerions. Il est vrai que nous avons poussé l'ennemi hors de sa meilleure position, mais en le dispersant, nous lui avons fourni les moyens de nous faire une nouvelle guerre, par corps d'armée détachés, ce qui lui rend un avantage considérable. Le système de tactique, auquel les rebelles auront

recours maintenant, est traditionnel parmi eux. Pour nous, dans quelque condition que ce soit, une guerre de guérillas est ce qu'il y a de moins désirable; et en l'état de cette guerre, ce système nous est préjudiciable sous tous les rapports. La chaleur se fait justement sentir, et pendant les cinq mois qui vont venir, dans un climat qui est ordinairement ravagé par les maladies, nos soldats auront à endurer les maux qu'entraîne une campagne fatigante et pleine de hasards.

Le district de Rohileund, qui peut maintenant être regardé comme le centre de la révolte, est situé par rapport aux possessions anglaises de l'Inde, de telle manière que de ce point on peut continuellement être en mesure d'attaquer simultanément nos postes les plus importants qui avoisinent le pays. Sans nul doute, cela entraînera pour nous des peines considérables, des dépenses énormes, et un nombre très grand de morts dans les hôpitaux et sur les champs de bataille.

La conduite du commandant en chef, qui a laissé les rebelles s'échapper de Lucknow, a été chaudement démentie. Beaucoup de gens pensent que sir Colin Campbell s'est mépris sur cette affaire; le plus grand nombre attribue cette fuite à des circonstances qu'il est hors de portée de connaître. D'autres au contraire affirment que l'évacuation de l'Oude et l'établissement des insurgés dans les plans du vieux général, que c'était justement ce qu'il désirait, et que les ennemis sont en réalité tombés comme des aveugle entre ses mains.

Quoi qu'il en soit, les réticences de l'autorité laisse le champ libre à plus d'une conjecture sur ce sujet. Ce qu'on dit généralement, c'est qu'il eût été plus sage, après le ravitaillement de Lucknow, de différer la réduction de l'Oude pendant quelque temps, de laisser le champ libre aux insurgés, et d'employer toutes les forces à rétablir l'ordre dans nos propres domaines.

Cette opinion est cependant contraire aux désirs presque universels qu'on exprimait quand sir Colin Campbell tira nos belliqueux compatriotes des mains de leurs cruels ennemis. Chacun pensait alors que le meilleur emploi à faire de notre armée était de lui faire battre le pays. On croit que notre position est moins bonne qu'elle n'était alors, et peut-être est-elle moins favorable.

L'armée de sir Colin Campbell aurait empiété sur les provinces qui sont sous notre pouvoir immédiat pendant la saison des froids et pendant qu'on aurait établi dans toutes les places de la frontière des postes militaires. La saison des chaleurs serait employée à rétablir l'administration civile du pays sur des bases primitives et à réparer une guerre générale contre les rebelles qui se seraient tous réfugiés dans l'Oude.

On ne peut guère préciser au juste ce qu'il en serait si l'on avait adopté un autre plan. Il faut agir

suivant la position de nos affaires, et nous pouvons avouer que, bien qu'il n'y ait pas le moindre doute sur la vengeance que tiendra l'honneur de l'Angleterre, ni sur la puissance qu'elle gardera sur l'Inde, nous ne pouvons guère être satisfaits de l'état actuel des choses.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DE L'INDIAN.

Rivière-du-Loup, 1er juin 1858. Le steamer Indian, parti le 19 mai de Liverpool avec 300 passagers, est passé à 3 heures du matin.

S. M. la reine a promu au grade de major général le colonel sir Wm. Mansfield, en récompense de ses honorables services comme chef d'état-major dans l'armée des Indes.

MONTENEGRO.—Aucun combat n'avait eu lieu depuis le 15 mai. Les Monténégrins sont échelonnés sur la frontière de Grashova, le reste des troupes Turques est à Irahique.

Le Moniteur parisien dit que le regrettable combat qui a été la conséquence de l'irruption des Turcs sur le territoire de Grashova a engagé le gouvernement de l'Empereur et les puissances qui agissent de concert avec lui, à prendre de nouvelles mesures à ce sujet. Ces mesures ont disposé le Sultan à transmettre aux commissaires de S. M. et au commandant turc l'ordre de suspendre toutes hostilités. On espère que, grâce aux communs efforts des puissances et aux dispositions manifestées par le gouvernement de la Porte, cette affaire aura très-prochainement une solution pacifique.

FRANCE.—On entretient peu d'espérances du rétablissement de M. de Pène qui a eu un duel avec un officier de l'armée. Les circonstances de cette rencontre continuent à créer une violente excitation à Paris. Le rédacteur du Figaro a demandé à l'Empereur une audience qui lui a été refusée. Il a été renvoyé au ministre de la Justice qui a ordonné l'arrestation du lieutenant qui a blessé M. de Pène. Les nouvelles des provinces manufacturières sont, dit La Presse, beaucoup plus favorables. Une grande revue de la cavalerie de Paris et de Versailles a eu lieu dans la capitale en l'honneur de la reine de Hollande et du prince de Wurtemberg qui sont actuellement les hôtes de l'empereur Napoléon.

Des nouvelles de Rome parlent d'une conférence qui a eu lieu entre S. S. le Pape, le roi, la reine, les jeunes princes de Naples et la reine Marie Christine d'Espagne.

AUTRES NOUVELLES.

Le navire Grand Duchess, de Boston, parti de New-York, a brûlé en mer; ses passagers ont été recueillis par le Phoenix. On s'occupe toujours dans les deux chambres de la question de censure du gouvernement. Il est arrivé dernièrement de l'or de l'Australie au montant de £600,000. On pense que les Peelites seront défaits, en Angleterre, par le ministère. On a blâmé la conduite du général Roberts dans les Indes parce qu'il a

laissé échapper un corps de rebelles et enlevé une somme de deux millions ster. par Koor Singh dans sa retraite.—On pense que le duc de Chandos sera secrétaire des colonies.

FRANCE.—Le duel qui a eu lieu entre M. de Pène, hommes de lettres bien connu, est dû à un article de sa part qui lui aurait aliéné l'armée. En se rendant sur le terrain pour combattre son adversaire, il trouva 43 officiers décidés à prendre parti pour le lieutenant. M. de Pène a reçu l'épée de son adversaire à travers le corps.

La réponse du gouvernement de Naples à la note anglaise est négative.

La ville de Königsberg en Prusse, reçoit actuellement une grande augmentation de fortification, ainsi que la forteresse de Spandau. On dit que les Turcs ont été défaits et leur chef tué à Grashova par les Monténégrins.—Le général Grant est parti de Lucknow en marche sur Tysabal. Le général Campbell a envoyé son état-major à Cawnpore où le brigadier Seaton a défait un corps de rebelles dans les environs.

Une petite force de Bombay a défait d'autres rebelles à Mallpora.

ARRIVEE DE L'AMERICA.

Halifax, 2 juin.

L'America parti de Liverpool, le 22, est arrivé, ce matin, à 5 heures.

ANGLETERRE.—Dans la séance du 20 à la chambre des lords, le comte Derby annonça que le gouvernement venait de recevoir le matin même des dépêches importantes de l'Inde, contenant des représentations de sir James Outram contre la sévérité de la proclamation de lord Canning. Ces documents, alors entre les mains des copistes, devaient bientôt être soumis au parlement.

Le débat soulevé à ce sujet s'est prolongé durant toute la séance, et n'ayant pas abouti, il a dû être ajourné.

La chambre des lords s'est ajournée jusqu'au 31 mai.

Dans la chambre des communes, M. Cardwell, pressé par lord Palmerston, John Russell, et par grand nombre d'autres membres, avait retiré sa résolution de censure contre le ministère, à l'occasion de la proclamation du gouvernement de l'Inde.

La chambre des communes s'est alors ajournée jusqu'au 28 mai.

La correspondance de sir James Outram avec le gouverneur-général de l'Inde a jeté une lumière nouvelle sur la proclamation de lord Canning et contribué au retrait de la motion de M. Cardwell. Cette correspondance prouve que sir Outram avait protesté énergiquement mais inutilement contre la rigueur du gouverneur.

Le 26 avait été signé et scellé par les lords commissaires du Trésor le traité conclu avec la compagnie du télégraphe transatlantique. Le traité aura une durée de 25 ans à compter du moment où le câble sera posé.

La petite flotte qui a charge de cette opération, se préparait à Ply-

mouth à faire une excursion d'épreuve avant de prendre définitivement la mer pour remplir sa mission.

FRANCE.—L'élection de M. Migeon au corps-législatif est regardée comme une démonstration très importante contre le gouvernement, surtout après les efforts les plus énergiques faits par des employés pour prévenir ce résultat.

M. Migeon avait réuni 15,700 suffrages contre 14,350 donnés au candidat du gouvernement.

Le sénat avait clos ses séances. On s'occupe toujours beaucoup du duel dans lequel M. de Pène a été blessé. Celui-ci vit encore, mais son état laisse peu d'espoir de guérison.

On dit que M. Hyen, le premier adversaire de M. de Pène, et qui avait été blessé, va être suspendu de son grade. Ce serait pour donner satisfaction au sentiment public.

On se félicite toujours de la belle apparence des récoltes en France. Le Figaro va, dit-on, être suspendu pour trois mois.

ITALIE.—On écrit de Lombardie, qu'on appréhende un nouveau soulèvement mazzinien.

Des proclamations circulent; Mazzini s'est montré à divers endroits.

ESPAGNE.—On a découvert des conspirations dans plusieurs villes d'Aragon, à Valence et en Catalogne. Il y a eu des meneurs politiques arrêtés; on a trouvé sur eux des proclamations révolutionnaires.

INDE.—La maille de Bombay du 24 avril était arrivée à Londres. La chaire venait ralentir les opérations militaires; les Anglais s'avançaient vers le Rohileund. On donne des détails de la prise de Jhansi et de Kotah. La résistance de la première fit essuyer des pertes considérables aux anglais.

Sir Orch rd Wilson, le vainqueur de Delhi, était arrivé à Londres.— Pays.

AVIS.—Ceux qui doivent à l'administration de ce journal, sont priés de faire leurs remises sous le plus court délai.

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Mardi, 8 Juin 1858.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Séance du 30 mai.

Le conseil siège quelques minutes seulement et la séance est levée sans procéder à aucune affaire.

Séance du 1er juin.

Le bill d'enregistrement pour les comtés de Saguenay et Charlevoix est la seconde fois, ainsi que le bill de la compagnie de bateaux à vapeur et le bill pour amender les lois relatives aux émigrants.

Séance du 2.

M. le col. Prince propose, à la troisième

FEUILLETON

COURRIER DE SAINT-HYACINTHE,

Du 8 Juin.

LE REVE DE NOEL.

IV.—LE REVE.

SUITE.

Revenons à Cranch. Dès qu'il entendit la porte de la rue se fermer sur Tuif, il sonna la servante, et la chargea de dire à sa maîtresse que la famille et ses domestiques pouvaient se mettre au lit, attendu qu'il était obligé de veiller pour examiner ses comptes et qu'il serait encore occupé quelque temps.

A peine la servante se fut-elle retirée qu'on entendit devant la porte un rire joyeux, et l'instant d'après, la plus jeune fille de Cranch, une charmante enfant d'environ huit ans, avait grimpé sur les genoux de son père et jeté les bras autour de son cou.

Comment se fait-il que vous restiez levée si tard, Rose? demanda Cranch d'un ton demi-sérieux, en écartant du front de

la petite les boucles de sa chevelure flottante. Si votre mère vous gâte ainsi, je crains que vous ne gardiez pas longtemps vos joues roses.

—Mais, père, s'écria la joyeuse jeune fille en pétrissant les joues du papa dans ses petites mains, ne m'avez-vous pas dit à la Noël dernière que vous me prendriez pour commis dans un an? Ce-la étant, et comme c'est après-demain Noël, il me faudrait bientôt rester levée tous les soirs. D'ailleurs, les commis sont pour la plupart très-pâles, et je n'ai pas besoin de joues roses alors.

—Quelle fatigante petite friponne! dit Cranch en caressant avec amour ses joues potelées. Je serai forcé de vous mettre en pension pour que vous ne soyez pas toujours autour de moi.

Mais Rose avait que son père ne parlait pas sérieusement, et elle se mit à tirailler ses joues au point que sa figure était la plus étrange chose imaginable.

—Vous voilà, Kate! je suis bien aise que vous soyez venue, dit Cranch au moment où son autre fille, une aimable demoiselle de quatorze à quinze ans, entra dans la chambre. Emportez-moi cette ennuyeuse petite créature.

—Vraiment, père, répliqua Kate, vous devriez bien gronder Rose, car elle a voulu à toute force venir vous déranger avant de se mettre au lit.

—Je voulais seulement dire bonne nuit à

papa, riposta Rose en faisant la moue. Vous savez qu'il m'est impossible de bien dormir s'il ne m'a d'abord donné un baiser. Vous m'en donnerez un, n'est-ce pas, cher père?

Elle était trop gentille pour qu'on pût lui refuser cela, et Cranch n'appliqua pas moins de trois gros baisers sur l'innocente petite figure qu'elle lui tendait.

—Maintenant emmenez-là, Kate, dit-il en la descendant doucement de dessus ses genoux. J'ai fort à travailler.

—Et bien, ne me prenez-vous pas pour commis à Noël, afin que je puisse aider ce pauvre Tuif à additionner ces longues colonnes qui lui donnent de si violentes migraines? demanda Rose d'un ton plein de sentiment.

—Oh naturellement, répondit Cranch en regardant très-attentivement sa franche physionomie.

—Alors je suis si contente! s'écria-t-elle en battant des mains avec joie. Ne voulez-vous pas aussi devenir commis, Kate?

Kate ne lui répondit pas. Elle avait posé la main sur l'épaule de son père, et elle examinait sa figure.

—Vous avez l'air triste, père; ne vous sentez-vous pas bien?

—Oh! si, très bien... Je songeais à quelque chose, voilà tout.

—Mais ne pouvez-vous pas dire ce que

c'est à votre Kate, comme vous m'appellez quelquefois!

Cranch regarda un moment d'un air rêveur les beaux yeux de sa fille, puis répondit doucement :

—Ne faites pas attention, enfant... Ce n'était rien... rien qu'une sottise pensée... Bonne nuit, mes amours!

Kate mit un baiser sur son front, et les deux sœurs sortirent se tenant par la main.

Le lecteur voudrait peut-être savoir à quoi pensait Cranch. Voici ce que c'était.

Au moment où Rose prononça le nom de Tuif, les paroles que la pauvre fille avait dites dans la matinée revinrent à la mémoire du confectionneur; et, quoique cela lui parut bien bête, il ne cessait de se répéter à lui-même : Vous êtes père, monsieur, en cette qualité, songez combien vous seriez reconnaissant envers quiconque secourrait vos filles, si elles étaient réduites à la même détresse que moi! Mais pouvaient-elles jamais se trouver dans la misère? La supposition était absurde, invraisemblable, ridicule. Cranch avait assez de fortune pour elles... Il n'y songera plus.

Il prit la lampe sur la table, descendit dans le magasin, regarda si les volets étaient bien fermés et si l'on n'avait pas oublié quelque précaution nécessaire.

Satisfait de son inspection, il posa la lampe sur le comptoir et ouvrit la porte de la rue pour voir l'état du temps.

Le brouillard, qui durant toute la journée,

avait opposé une barrière infranchissable aux rayons du soleil (on avait dû laisser brûler les lampes des rues), maintenant qu'il n'avait plus rien à craindre de la puissance de cet astre, couché depuis longtemps, s'épaissit tellement et vint raser la terre de si près, que Cranch ne distinguait rien que la faible lueur rougeâtre provenant de la lampe placée au-dessus de l'entrée de son propre magasin.

Il ferma vivement la porte, et après l'avoir verrouillée, cadenassée et barrée, il reprit la lampe et regagna sa chambre. Dès qu'il se fut assis, il ôta ses bottes et mit ses pieds dans de chaudes pantoufles en tapisserie qui étaient devant la cheminée; il denoua ensuite lentement les cordons de sa casquette de voyage et l'ôta, exposant ainsi son crâne aux regards : quelques cheveux gris clair-semés avaient été ramenés avec soin sur le devant de la tête, et quelques autres pendaient épars en avant de ses oreilles.

Il se leva, ouvrit la porte d'un petit buffet qui occupait un coin de la chambre, et en tira une carafe étiquetée eau-de-vie, un sucrier et un grand verre, qu'il mit sur la table.

Ayant ensuite à moitié rempli son verre du contenu de la carafe, il y ajouta une égale quantité d'eau chaude prise dans une bouilloire au bec et au manche brillants, et il adoucit ce mélange en y jetant deux gros morceaux de sucre, puis il s'enfonça dans

son fauteuil et se mit à déguster tranquillement son grog.

Il se trouvait vraiment bien digne d'en-vie. Il contemplait la marche du grand chaos de notre société regorgeant de richesses et de splendeurs, de misère et de pauvreté, et il se disait qu'il n'avait pas sujet de se plaindre de sa fortune. Ses yeux se portaient d'un portefeuille garni de banknotes sur une lettre de répartition d'action de chemin de fer, et étaient presque éblouis par les magnifiques visions de dix pour cent qui flottaient en l'air devant lui. Et puis, savoir que son argent servait à propager le commerce pour l'utilité de ses semblables, ah! c'était, une idée ravissante, une idée céleste... Mais ces pensées n'étaient pas les seules. Déjà membre du conseil municipal, il se représentait les honneurs civiques qui pouvaient lui être décernés dans un petit nombre d'années. Oui, quelques jours encore, et il s'en sera rapproché d'un degré, car son élection au rang d'alderman de son quartier est presque assurée. Et ses filles! comme il les aime! comme elles partageront sa joie! comme elles ajouteront à sa dignité!... Ah! Cranch est un homme heureux.

Tynduit de l'anglais par

EDOUARD SCHEFF.

La suite au prochain numéro.

lecture du bill sur les émigrants, une taxe sur les gens de couleur. Cette proposition est déclarée hors d'ordre, et le bill est voté, après avoir reçu sa troisième lecture.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 29.

La chambre s'occupe, pendant la matinée, d'examiner les témoins dans la contestation d'élection pour Essex, et s'ajourne à deux heures.

Séance du 30.

Plusieurs bills concernant le Haut-Canada sont lus une première fois, puis passés.

Un bill pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer du Nord et de la navigation du St. Maurice;

Pour incorporer la compagnie de navigation d'Yamaska;

Pour modifier la composition personnelle de la corporation du séminaire de Nicolet;

Pour incorporer la compagnie de terre et de bois du St. Laurent et de la baie des Chaleurs;

Pour amender certains actes relatifs à la Banque du Peuple;

Pour amender l'acte d'incorporation du village de l'Assomption;

Pour incorporer l'Hôpital-Général du district des Trois-Rivières.

Séance du 1er juin.

Sur motion de M. J. Cameron, un bill pour amender l'acte de la compagnie du Trust and Loan, est lu une première fois, ainsi qu'un bill pour pourvoir à une loi de banqueroute.

M. Patrick demande que l'élection d'Essex soit déclarée nulle, à cause des fraudes qui l'ont signalée.

Mise aux voix, cette motion est perdue par 48, contre 49.

Ce soir, une adresse est votée, pour information relative au changement des mœurs entre Longueuil et Verchères.

M. Powell propose une adresse à la couronne, la priant que le parlement soit assemblé, chaque année, le ou environ le 15 janvier. Emporté par 77 contre 17.

Une adresse de M. Powell pour avoir les correspondances relatives au canal Ottawa est aussi emportée.

Examen des comptes publics.

M. Dubord, nommé par le comité des comptes publics pour s'enquérir des sommes payées par le bureau des Travaux publics pour ouvrages faits dans le Bas-Canada, vient de faire le rapport suivant dont nous empruntons la traduction au Journal de Québec:

Après un examen des comptes de M. Baby, que je n'ai pu faire très-minutieux, faute de documents nécessaires, je crois devoir communiquer au comité les quelques remarques suivantes. L'argent dépensé pour la construction des différents piliers en bas de Québec atteint le chiffre de £183,774 10s. 3d. Et la première somme votée pour ces travaux n'a été que de £32,000. Dans mon opinion, des dépenses absurdes ont été faites pour quelqu'autre fin, et je n'ai pas de doute que le comité, après s'être saisi des détails, se convaincra, du moins d'après l'expérience que j'ai acquise en visitant quelques uns de ces travaux, qu'une sage économie aurait épargné une somme immense.

Un autre item qui se rencontre dans les comptes de M. Baby, est la somme portée pour les phares; et qui s'élève à £81,651 6s. 10d. Ce montant placé au crédit de M. Baby, ne s'accorde pas avec les particularités ou les pièces justificatives que j'ai vues au bureau des Travaux; mais comme ces comptes seront bientôt soumis au comité, ce sera son devoir d'en faire une enquête sévère. En examinant ces comptes, j'ai trouvé, à ma grande surprise, qu'ils sont faits au nom de M. Gauvreau, le surveillant des travaux de la part du gouvernement, et qu'on n'avait filé aucune copie du compte original. Je n'hésite pas à dire que le prix marqué pour presque chacun des phares est extravagant et beaucoup au-dessus du prix du marché. Cet ouvrage fut donné à M. Baby à condition qu'il prélèverait une commission de 10 par cent sur ses avances d'argent pour les achats de matériaux et tous autres déboursés encourus par l'achèvement des phares; conséquemment il était de son devoir de soumettre au gouvernement tous les comptes relatifs à cet ouvrage. S'il l'a fait, M. Gauvreau doit avoir fait de même avec ces certificats. Le mode d'administrer les travaux du gouvernement est absurde. M. Baby n'étant pas un homme pratique, l'ouvrage a coûté beaucoup plus cher que si, au moyen de la compétition, il eût été donné à des hommes expérimentés; et le privilège de redevoir une commission de dix par cent pour l'achat des effets et le paiement des gages, peut avoir contribué à une aussi grande dépense. On doit encore ajouter une somme de £18,140 pour fret sur des marchandises et pour le transport de l'ingénieur aux divers phares. Tout homme qui a quelques connaissances du Saint-Laurent reconnaîtra que le prix du fret tel que mentionné par M. Baby est très exorbitant. Sur les mêmes estimés, on voit une somme de £225 pour approvisionnement, une autre de £300 payée à des mécaniciens français, et la somme de £4,724 pour couvrir la

perte du vapeur le Doris, faisant en total une somme de £105,041 6s. 10d. à l'exclusion des autres dépenses encourues par le gouvernement.

Sur le même compte, je vois qu'une somme de £302 15s. et une autre de £720 ont été payées à M. Baby pour le transport du gouvernement. Il appartient au comité de les approuver ou les rejeter. Je veux simplement faire remarquer que, dans les premiers temps de notre histoire, le duc de Richmond, lord Dalhousie et autres gouverneurs, quand ils voyageaient dans notre province, prenaient passage avec d'autres voyageurs, et ne croyaient pas pour cela déroger à leur dignité.

Je ne saurais expliquer l'appropriation en 1854 d'une somme de 21,320 et en 1854 de £540 pour la protection des pêcheries. En 1854-55 et 1855, £3,605 ont été appropriés pour les fins de l'émigration et £497 10s. pour service à la Grosse-Isle. Je ne puis découvrir par quelle autorité ces sommes ont été payées.

En récapitulant les sommes payées à M. Baby de 1854 à 1858, pour les services rendus par ses bateaux à vapeur, y compris les remorqueurs, je trouve l'énorme somme de £82,756 8s. 9d. placée à son crédit.

Finalement, £9,800 ont été payés pour le chemin du Canada au Nouveau-Brunswick, et £8,478 pour celui de Témiscouata. Je ne puis faire aucune remarque au sujet de ces derniers items, bien que les comptes de M. Fiset accusent l'appropriation de plusieurs sommes pour le même objet.

Il y a à peu près deux jours j'ai reçu les comptes de M. Fiset aussi bien que ceux de M. Gauvreau. Au premier abord ces comptes me paraissent d'une nature singulière, mais je n'ai pas eu le temps de les examiner avec soin.

H. DUBORD

Un bon exemple à imiter.

Nous traduisons du Scientific American l'article suivant:

La Chambre des Représentants à Washington a voté une loi allouant des terrains aux différents Etats, au profit de l'agriculture et des arts mécaniques. La loi a été proposée par Mr. Morrill et votée par 104 oui contre 101 non. Elle accorde six millions trois cent quarante mille acres de terre pour être répartis entre les Etats dans la proportion de leur nombre de sénateurs et de représentants, — ce qui équivaut à vingt mille acres pour chaque représentant ou sénateur au Congrès — dans la mesure du nombre auquel ils ont maintenant droit. Le produit de la vente de ces terrains devra être converti en bons des Etats-Unis, ou des Etats, ou en autres actions sûres et garanties, et les sommes à en provenir formeront un fonds perpétuel dont les intérêts devront être invariablement appropriés par chaque Etat, à la dotation, au maintien et à l'entretien d'au moins un collège dont l'objet principal sera, sans l'exclusion des autres études scientifiques ou classiques, l'enseignement de toutes les branches relatives à l'agriculture et des arts mécaniques, suivant le programme que la législature des Etats trouvera bon d'adopter dans le but de concourir à l'avancement libéral et pratique de l'éducation des classes industrielles dans les différents arts et métiers de la vie.

Le Canada ne pourrait-il pas faire quelque chose de semblable?

L'un de MM. nos représentants ne se fera-t-il pas, l'honneur de l'initiative en étudiant la question et en formulant une proposition analogue, sinon identique?

Enfin, les sociétés d'agriculture qui demandent toutes des Ecoles, ne trouveront-elles pas là un moyen de les obtenir, et en réclameront-elles l'emploi?

Par le temps d'indifférence qui court pour la mère nourricière des hommes, nous doutons fort de n'avoir de solution à aucune de nos questions, et cependant, nous ne désespérons pas, qui sait?... Le hasard est si grand.

LA FÊTE DIEU.

Le mauvais temps de dimanche dernier, qui a commencé vers midi, n'a pas permis aux fidèles de St. Hyacinthe, de célébrer cette fête comme ils l'auraient désiré. Les rues par lesquelles devait passer la procession avaient été balayées de ramaux de verdure et deux magnifiques repositoirs préparés l'un dans la rue St. Anne, et l'autre à un des bouts du marché. Mais hélas! l'homme propose et Dieu dispose.

COMMENCEMENT D'INCENDIE.

Samedi dernier, vers 11 heures du matin, le feu fut aperçu dans une cheminée d'une grande maison en bois qui fait le coin de la place du marché et de la rue Cascades. Le mauvais état de cette cheminée inspirait des craintes sérieuses pour la maison, puisque des jets de flammes passaient à travers, mais grâce à l'heure à laquelle ce commencement d'incendie, a eu lieu au dévouement de quelques citoyens qui se sont immédiatement mis à l'œuvre et aussi à la

rapidité avec laquelle les pompes sont arrivées, le feu a été maîtrisé de suite et le dommage est presque nul.

Un peu de linguistique.

Le Pays de mardi 1er juin rapporte dans ses faits divers un triste accident arrivé à un pauvre diable de mécanicien, écossais, adonné à l'ivrognerie. Le rédacteur de ce fait divers, lui donne la qualité d'ingénieur, jusqu'à preuve du contraire, nous lui laissons. — Alors que dans tous les journaux du Bas Canada qui se publient dans un langage qui prétend être le français, nous entendons prôner leur langue nous serions heureux de voir ces feuilles, corrections typographiques à part, il faut renoncer à cela, écrire au moins leurs idées avec des sons qui les rendent en français. Dans le cas dont il s'agit, et nous sommes heureux d'emprunter notre exemple à une feuille sympathique et ordinairement bien écrite, — on ne dira pas ainsi que nous faisons de la polémique pour le plaisir de contrarier un adversaire. — Dans le cas dont il s'agit, disons-nous, le mot ingénieur n'est pas le mot propre. — Ingénieur veut dire : celui qui a conçu le plan et arrêté les détails de la machine ou qui la trace et fait exécuter. Celui-ci est un homme de science; il est ou doit être physicien, chimiste, mathématicien, connaître à fond les lois de la statistique et du mouvement, de la force des gaz, etc., etc. Celui qu'on appelle ici très improprement ingénieur, enger, du vieux mot français engingneur, qui fait des engins, n'est qu'un machiniste, un mécanicien, machiniste, parce qu'il connaît grosso-modo la construction de la machine et sait la faire marcher, ce que tout le monde peut apprendre en peu de temps, sans être cependant capable d'en faire construire une semblable. Mécanicien, parce qu'il faut qu'il sache la monter, la démonter, la réparer même, dans certains cas. Mais il n'est pas plus pour cela ingénieur que le soldat ou le chasseur qui sait monter, démonter, nettoyer et user de son fusil n'est armurier, et pas plus que ce dernier n'est généralement à la hauteur des connaissances d'un officier d'artillerie. Si donc les Anglais qui ont le mot machinist, employent par abus ou par vanité le mot ingénieur pour qualifier les mécaniciens, ce n'est pas une raison, ce nous semble du moins, pour que les peuples qui parlent ou qui veulent parler le français copient ces fautes et les propagent.

Trop d'anglicismes passent journellement dans le langage des Bas-Canadiens; les mots les plus simples sont défigurés et ce n'est pas, selon nous, le moyen de conserver notre langue. On ne peut pas dire en anglais et pour cet emploi, autrement que machinist, si on disait mechanic pour dire menuisier, on se tromperait, le mechanic est l'artisan, celui qui est d'un métier manuel autre que les machines.

Quand les rédacteurs et les imprimeurs des journaux français du Bas-Canada auront pris et exécuté la ferme résolution d'écrire et d'imprimer leurs feuilles en français et sans fautes, le pays, (pas le journal seul, la contrée) aura fait immensément pour la conservation de la langue française dans le Canada.

Jusqu'à là, à moins qu'un bill ne soit voté, qu'un warrant ne soit obtenu contre les délinquants, que les coupables ne soient traduits dans la Box après que le grand Jury aura rendu un true bill contre eux; tous les affidavits, les indictements, tous les summons, tous les writs et tous les verdicts of guilty, ne nous prouvent pas qu'on tient beaucoup dans le Bas-Canada à la langue de Racine, de Corneille, de Fénelon, de Bossuet, de Lamartine, de Chateaubriand, de Guizot, de Laménais et de tant d'autres.

Chacun de ces mots à son équivalent en français, qu'on s'en serve. Qu'une fesse soit une haie et que le gracer lui-même soit désormais appelé épier.

COMMUTATION DE PEINE.

Le Pilot nous apprend que la peine de mort prononcée contre Madame Belisle a été commuée en un emprisonnement perpétuel au pénitencier. Il n'y a aucun doute sur sa complicité au meurtre, mais les preuves n'étaient pas assez évidentes.

ARRESTATION.

L'Advocate de Richmond nous apprend qu'un des voleurs qui ont récemment commis des déprédations à Melbourne et dans les environs a été arrêté et qu'il va bientôt recevoir sa sentence. Il paraît que les coquins transportaient le fruit de leur vols et se disposaient à le prendre par le chemin de fer à St. Thomas. Deux frères Lafance ont été arrêtés par le capt. Wyld et l'on a trouvé dans une boîte bon nombre d'objets dont on a reconnu qu'une partie appartenait à MM. Foster et M'LAY, et une autre à M. Vurtele de Windsor, le reste n'est pas réclamé. David Lafance a été conduit à Sher-

brooke pour y être jugé, mais son frère a été relâché, aucune charge n'étant portée contre lui.

PRESENCE D'ESPRIT.

Vendredi de la semaine dernière, M. Vallée, conducteur du Grand-Tronc, sur la ligne de Montréal à Toronto, fut obligé de renvoyer des chars un homme qui avait refusé de payer son passage, à la station d'Aulaisville. Presque immédiatement après le départ des chars de cette station, M. Vallée remarqua que l'homme avait disparu de la plateforme et qu'on ne le voyait pas sur la ligne; la pensée lui vint qu'il s'était peut-être caché sous les chars et que si une prompt mesure n'était prise, l'imprudence de cet homme lui coûterait la vie. M. Vallée serra aussitôt les freins, arrêta le train et ordonna une recherche — on trouva le malheureux caché sous les chars, la tête en bas et presque épuisé. — Quand on le sortit de là il ne pouvait se tenir debout et il trébuchait comme un homme ivre. La poussière et la vitesse avec laquelle les chars avaient marché l'avaient complètement anéanti et sans la présence d'esprit qu'avait eue M. Vallée d'arrêter les chars aussi promptement, c'en eût été bientôt fait de lui. On ne saurait trop louer la conduite de M. Vallée et nous espérons sincèrement que les directeurs sauront l'en récompenser dignement.

Premier rapport annuel de la Société de Construction de St. Hyacinthe.

Conformément à l'article 20 des règlements vous êtes appelés aujourd'hui à procéder à l'élection des directeurs pour l'année prochaine et à recevoir le rapport annuel du Secrétaire-Trésorier.

Une année s'est écoulée depuis la formation de cette Société, et les directeurs, en sortant de charge, sont heureux d'avoir à constater le succès qui a accompagné les opérations de cette institution depuis son établissement.

Quoique la nouveauté de cette sorte d'association, dans une localité dépourvue de toute institution financière et parmi une population peu habituée à placer ses épargnes dans un établissement public, ait pu faire douter du succès de l'entreprise; le nombre de 424 parts inscrites, représentant un capital de \$81800,00 souscrit par 177 actionnaires, doit dissiper toutes craintes de ce genre.

Les états, ci annexés, qui vous seront soumis à cette assemblée donnent une preuve évidente que si cette société est toujours bien dirigée, il y a lieu de croire qu'elle fournira à ses actionnaires des moyens de placements très-sûrs et profitables.

La somme de \$3,700,00, représentant 184 parts, a été avancée à 17 actionnaires, cette somme produisant un revenu mensuel de \$37,05 en sus des versements, pour neuf ans. Une autre somme de £2,200,45 a été prêtée à cinq actionnaires, pour un temps limité.

Les profits réalisés, pendant cette première année, s'élèvent à au-delà de vingt pour cent sur le capital payé; ce qui équivaut à près de quarante et un pour cent par an, attendu que le capital payé a été versé mensuellement pendant l'année et se trouve en réalité n'avoir été entre les mains des directeurs que pendant six mois, terme moyen. Il est juste de faire remarquer aussi que le résultat ci-dessus ne comprend pas les intérêts anticipés sur les sommes avancées ou prêtées, mais seulement les sommes dues et payables cette année; ce qui est un gage certain que les profits iront croissant chaque année, au fur et à mesure des intérêts sur les sommes placées précédemment.

Les demandes d'argent ont été nombreuses et constantes, et au-delà des moyens de la société. Les directeurs ont été obligés de rejeter quelques applications pour cause de sûreté insuffisante; mais ils ne l'ont fait qu'après avoir pris toutes les précautions possibles pour s'assurer qu'ils ne pouvaient agir autrement.

Tous les soins possibles ont été pris pour que les sûretés données pour le placement des fonds de cette société puissent inspirer toute confiance aux actionnaires. Le terme de durée de cette société étant fixé d'avance les actionnaires connaissent exactement l'étendue de leurs engagements.

Les directeurs ont été forcés de consacrer vingt parts durant l'année.

Quoique les profits soient très élevés, les emprunteurs n'ont pas été exposés à payer un intérêt bien haut, puisque pour les sommes prêtées pour un temps limité, le taux d'intérêt n'a pas excédé douze pour cent par an; quant aux sommes avancées conformément à l'article 46 des règlements, le taux y est fixé à huit pour cent par année, et les bonus qui ont été fixés par les acheteurs eux-mêmes ont varié de un à vingt-quatre, donnant un terme moyen de 15 24/37 pour chaque part avancée. Comme ces bonus sont retenus sur l'argent avancé, et payés une fois pour toutes, ils doivent être considérés comme intérêt payé d'avance. En conséquence, un bonus de 24 par cent pour dix ans, égale 2 1/2 par an qui, ajouté à 8 pour cent, donnera un intérêt annuel de 10 1/2 par cent; mais, si l'on prend en considération que l'actionnaire a eu porté à son crédit un profit tel que démontré, de près de 41 pour cent, on trouvera que cet actionnaire payant un intérêt de 10 1/2 par cent pour l'année, s'en trouve indemnisé et en sus un profit en sa faveur de plus de 30 pour cent.

Les sommes avancées sont remises par versements mensuels égaux, comme suit: le versement d'actifnaire une piastre, pour compléter les 50 piastres, sur les \$200,00 empruntées qui ne sont pas couvertes par les versements d'actionnaire — 66 2/3 cents, en augmentant suivant l'avancement de la société, et l'intérêt annuel de 8 pour cent.

calculé depuis le prêt jusqu'à l'expiration de la société, ce qui forme \$1,331,3 par mois: de sorte que l'actionnaire emprunteur de \$200,00 remet cette somme et les intérêts par versements mensuels de \$3,00, jusqu'à l'expiration de la société. On dit qu'il paye autant d'intérêt dans les derniers mois qu'un jour de son emprunt, c'est vrai, mais il doit y avoir une considération pour l'avantage qu'il a de remettre le capital et les intérêts de cette manière, d'ailleurs cette méthode est suivie dans toutes les sociétés de construction. De plus l'actionnaire emprunteur dans cette société ne cesse pas d'être membre et d'avoir part aux bénéfices, mais au contraire partage les profits avec les actionnaires prêteurs: de sorte que, quand bien même il payerait un bon intérêt et un plus haut taux d'intérêt, il ne ferait que les déposer au fonds commun pour les retirer à la fin de la société, et pendant ce temps jouirait des sommes qu'il aurait achetées.

Les profits réalisés par cette société comprennent les sources suivantes: confiscations, droits d'entrée, bonus, intérêts, amendes et transports; cependant ce qui donnera le plus de profit sera l'intérêt composé sur tous ces items placés à intérêt mensuellement.

Le salaire du Secrétaire-Trésorier pour l'année courante a été basé, le six mai dernier, sur une proportion de \$40,00 pour chaque cent parts existantes, dont le nombre était alors de 429; et la somme de \$28,40 lui a été allouée pour l'ouverture des livres de cette société.

Les directeurs, en conclusion, ne sauraient se dispenser d'apprécier hautement les services rendus à la société par M. Després, Secrétaire-Trésorier, dans l'exécution des devoirs de sa charge.

LEONARD BOIVIN, MAURICE BUCKLEY, M. TURCOT, L. DELORME.

Bureau de la Société de Construction de St. Hyacinthe, 4ème juin 1858.

Premier rapport annuel de la Société de Construction de St. Hyacinthe.

Table with columns: REVENUS, Versements mensuels, Confiscations, Droits d'entrée, Bonus pour entrée, Bonus sur actions vendues, Intérêts sur argent prêté, Amendes, Dépôts, Intérêts et amortissement sur parts avancées.

Table with columns: DEPENSES, Dépenses préliminaires et impressions, Intérêts, Dépôts remboursés, Salaire du Secrétaire-Trésorier, Parts avancées sur hypothèques, Prêts sur hypothèques, Argent en caisse.

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS, Secrétaire-Trésorier, Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 2ème mai 1858.

Premier rapport annuel de la Société de Construction de St. Hyacinthe.

Table with columns: FOND, Argent en caisse, Versements dus, Intérêt des parts payées, Intérêt des parts avancées, Amendes dues, Capital des sommes prêtées, Capital des parts avancées, Moins l'amortissement échoué.

Table with columns: RESPONSABILITÉS, Capital (424 parts à \$12,00 par an), Paiement d'avance, Profits égal à 20 143,318 par cent.

Table with columns: Nombre de parts, Payé sur chaque part, Versement d'une année, Profits sur chaque part, Montant des profits, Valeur de chaque part.

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS, Secrétaire-Trésorier, Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 2ème mai 1858.

Nous déclarons avoir examiné attentivement les Livres de Comptes de la Société de construction de St. Hyacinthe ayant rapport aux opérations financières de la première année, et les pièces justificatives au soutien, à nous fournies par M. le Secrétaire-Trésorier de la Société, nous les avons trouvés bien tenus et très corrects. Le bilan des affaires de l'année est exact et conforme aux comptes.

Nous devons ajouter que l'excellente tenue de ces livres mérite d'être remarquée et doit attirer à Mr. E. L. R. C. Després, Secrétaire-Trésorier, la reconnaissance des associés.

A. C. PAPINEAU, D. G. MORISON, Auditeurs, St. Hyacinthe, 2 juin 1858.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de Construction de St. Hyacinthe a eu lieu vendredi, le quatre juin mil huit cent cinquante huit, dans la salle du marché, à dix heures de l'avant-midi. M. Joseph Frégeau fait motion que D. J. Morison, etc., soit nommé président pour cette assemblée.

Secondé par M. F. X. Lhéreux. Agréé. A. A. Papineau, etc., fait motion que E. L. R. Couillard-Després agisse comme secrétaire de cette assemblée.

Secondé par L. Delorme, etc. Agréé. Les premiers rapport annuel des directeurs de cette société est mis sur la table et lu, ainsi que l'état des affaires de la Société, attesté par deux auditeurs nommés par les actionnaires.

G. de Boucherville, etc., fait motion que le rapport et l'état des affaires soumis à cette assemblée soient acceptés.

Secondé par A. Malhiot, etc. Agréé. M. Ls. Picard fait motion que des remerciements soient votés aux directeurs de cette société pour les services qu'ils ont rendus pendant l'année qui vient de s'écouler.

Secondé par M. Benoit. Agréé. Il est procédé à l'élection des directeurs pour l'année commençant ce jour, comme suit:

A. A. Papineau, etc., fait motion que M. Lafontaine soit prié d'accepter la charge de directeur.

Secondé par M. P. L. Robitaille. Agréé à l'unanimité.

A. Malhiot, etc., fait motion que L. Boivin, etc., soit continué dans la charge de directeur.

Secondé par M. Ed. Benoit. Agréé à l'unanimité.

A. C. Papineau, etc., fait motion que M. Buckley, etc., soit prié d'accepter la charge de directeur.

Secondé par M. P. L. Robitaille. Agréé à l'unanimité.

M. Félix Chagnon, fait motion que L. Delorme, etc., soit continué dans la charge de directeur.

Secondé par M. P. L. Robitaille. Agréé à l'unanimité.

M. P. L. Robitaille fait motion que M. Turcot, etc., soit continué dans la charge de directeur.

Secondé par M. Ed. Benoit. Agréé à l'unanimité.

A. A. Papineau, etc., fait motion que P. Lamothe, etc., soit continué dans la charge de directeur.

Secondé par M. Camille Papineau. Agréé à l'unanimité.

M. Léon Labonté fait motion que A. Malhiot, etc., soit nommé directeur.

Secondé par M. P. L. Robitaille. Agréé à l'unanimité.

M. Léon Labonté fait motion que mess. A. A. Papineau et D. G. Morison soient continués dans la charge d'auditeurs.

Secondé par A. Malhiot, etc. Agréé. G. de Boucherville, etc., fait motion, que les remerciements soient votés aux officiers de cette société qui ont été en charge pendant l'année qui vient de finir.

Secondé par M. Joseph Frégeau. Agréé. G. de Boucherville, etc., fait motion, que les procès de cette assemblée soient publiés dans le Courrier de St. Hyacinthe, et de manière à les distribuer parmi les actionnaires.

Secondé par M. P. L. Robitaille. Agréé. M. Turcot, etc., fait motion que M. le président laisse le fauteuil, et que A. A. Papineau, etc., le remplace.

Secondé par M. Buckley, etc. Agréé. M. Turcot, etc., fait motion que des remerciements soient votés à D. G. Morison, etc., pour la manière impartiale et habile avec laquelle il a conduit les procès de cette assemblée; et à M. le Secrétaire pour les services qu'il a rendus.

Secondé par L. Delorme, etc. Agréé à l'unanimité.

L'Assemblée s'ajourne.

D. G. MORISON, Président.

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS, Secrétaire.

Revolution à la Nouvelle-Orléans.

Une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin, nous annonce que des faits d'une extrême gravité viennent de se passer dans cette ville.

Voici les détails que nous trouvons dans le Courrier des Etats-Unis: 2 juin.

Le comité de vigilance vient de publier une proclamation dans laquelle il explique le but de sa formation, rétablit l'ordre et la police dans la ville, menacée de plus en plus par des hordes de voleurs et d'assassins.

Tout se passera calmement, sans passion et avec justice, dit la proclamation; mais les bandits qui parcourent nos rues en se jetant sur les citoyens inoffensifs, et qui sont devenus la terreur de tout le monde, devront quitter nos murs ou périr.

Le maire et les membres du conseil municipal se sont rendus au quartier général du comité de vigilance, pour y faire lecture du riot act.

Deux compagnies de la milice sont employées à fabriquer des cartouches.

Huit heures du soir. Le comité de vigilance est toujours triomphant. Il a fait élever dans les rues des barricades, au moyen de balles de coton.

Les milices s'organisent; mais elles manquent de chefs.

Jusqu'à présent aucune collision n'a encore eu lieu.

On suppose que le comité de vigilance s'emparera demain du City Hall.

Des troupes de bandits, armés so payant dans les rues.

Cette après-midi, on a fermé tous les magasins.

Le comité de vigilance ayant pour lui tous les citoyens respectables les autorités municipales devront nécessairement succomber.

Dix heures du soir. On craint de plus en plus qu'une lutte n'ait lieu cette nuit.

Une foule énorme est massée autour du quartier général où siège le comité de vigilance.

4 juin. Les forces du maire sont encore sans organisation et tout demeure tranquille, mais les deux partis font de grands préparatifs.

Les forces du comité de vigilance sont sous les ordres du major J. K. Duncan, ex officier de l'armée fédé-

R. R. R. Trois Grandes Découvertes.

Le genre humain a jusqu'à présent été plongé dans les ténèbres, à l'art de guérir les maladies...

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes...

Les Remèdes du Dr. Radway à raison de leur efficacité occupent le premier rang dans la science médicale...

1ERE GRANDE DECOUVERTE. PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

Dans tous les cas où le corps humain est saisi de violentes douleurs...

Il peut être employé avec garantie de succès dans les cas de Maladies d'entrailles...

2ME GRANDE DECOUVERTE. REGULATORS DE RADWAY.

La découverte de ces pilules extraordinaires a introduit une nouvelle ère dans le système de purgation...

Elles donnent de plus à ceux qui en font usage un bon appétit et une digestion facile.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie...

Chaque dose du Régulateur de Radway opère un changement radical dans l'organisme humain...

3ME GRANDE DECOUVERTE. LE RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT.

Celui qui souffre de la Goutte, de la Rhumatisme, de la Gravelle, de la Névralgie, de la Migraine, de la Fièvre intermittente, de la Fièvre typhoïde, de la Fièvre scarlatine, de la Fièvre jaune, de la Fièvre érysipélateuse, de la Fièvre d'entrailles, de la Fièvre de la tête, de la Fièvre de la gorge, de la Fièvre de la poitrine, de la Fièvre de la vessie, de la Fièvre de la vessie, de la Fièvre de la vessie...

Il n'y a pas de remède dans le monde qui opère de cures aussi merveilleuses que le Radway's Renovating Resolvent...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...

Le Dr. Radway's Renovating Resolvent agit dans quelques minutes l'hémorragie qui se fait par le nez, par la gorge, par la vessie, par la vessie, par la vessie...



Avis aux Commerçants de Bois.

LES MARCHANDS DE BOIS sont notifiés par les présentes, que tous BOIS de construction et BILLOTS de sciage coupés dans les limites de l'Agence du Soussigné...

Pour tout BOIS coupé dans les limites de la dite Agence, et destiné à Québec ou aucun autre Port d'exportation, le Soussigné accordera des ACQUITS établissant la quantité de Bois que l'on aura prouvé avoir été coupé sur des Terres Privées...

Toutes personnes possédant des limites, pour la coupe du bois dans cette agence, et qui désirent renouveler leurs Licences, sont requises de faire application, à mon office, pendant le laps de temps, entre le 30 avril et le 1er juin.

Agent des Bois de la Couronne pour le Territoire St. François. St. Hyacinthe, 23 avril 1858.

L'APPAREIL AUBIN POUR LE Gaz d'Eclairage

POUR LES MAISONS PRIVÉES, LES MAGASINS, LES MANUFACTURES, LES MOULINS A SIE, LES PHARES, LES HOTELS, LES COLLEGES, LES VILLAGES ET LES VILLES.

Brevet pour le Canada 1er Décembre 1856. Brevet aussi en Angleterre, aux Etats Unis et en France.

CET Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal) s'adapte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme le Sciure de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graines, produit.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à E. BAUMANN.

Agent pour le Bas-Canada. Rue Craig, No 142, chez M. Garth.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE ST. HYACINTHE

BUREAU DE DIRECTION L'HON. L. V. SCOTTE, Président, M. LAFRAMBOISE, Ecuier, Vice-Président, L. BOIVIN, Ecuier, M. BUCKLEY, " Ls. DELERME, " P. LAMOTHE, " M. TURCOT, "

A. C. PAPINEAU, " Avocat, O. DESILETS, " Notaire, E. L. R. COUILLARD DESPRES, Sec. Très Auditeurs, MM. D. J. MORISON et A. A. PAPINEAU, INSPECTEURS, MM. M. PLAMONDON et F. MORIN.

Bureau de la Société, rue St. Hyacinthe, ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis 9 h. A. M. à 5 h. P. M. Amendes sur arrrages cinq cents par part, doublant tous les mois jusqu'à la poursuite légale.

Le quatorzième versement d'une piastre par part devra se faire LUNDI, le 5 JUILLET prochain.

Le 13ème vente d'argent a un lieu JUDI, le 10 JUIJN prochain, dans le BUREAU de M. O. DESILETS, rue Cascades, à sept heures et demie du soir.

Tout actionnaire qui désire devenir adjudicataire, devra déposer dix piastres, entre les mains du Secrétaire-Trésorier avant l'heure fixée pour la dite vente.

Il n'y aura que les actionnaires admis à la vente. Par Ordre E. L. R. COUILLARD DESPRES, Secrétaire-Trésorier. St. Hyacinthe, 7 Mai 1858.

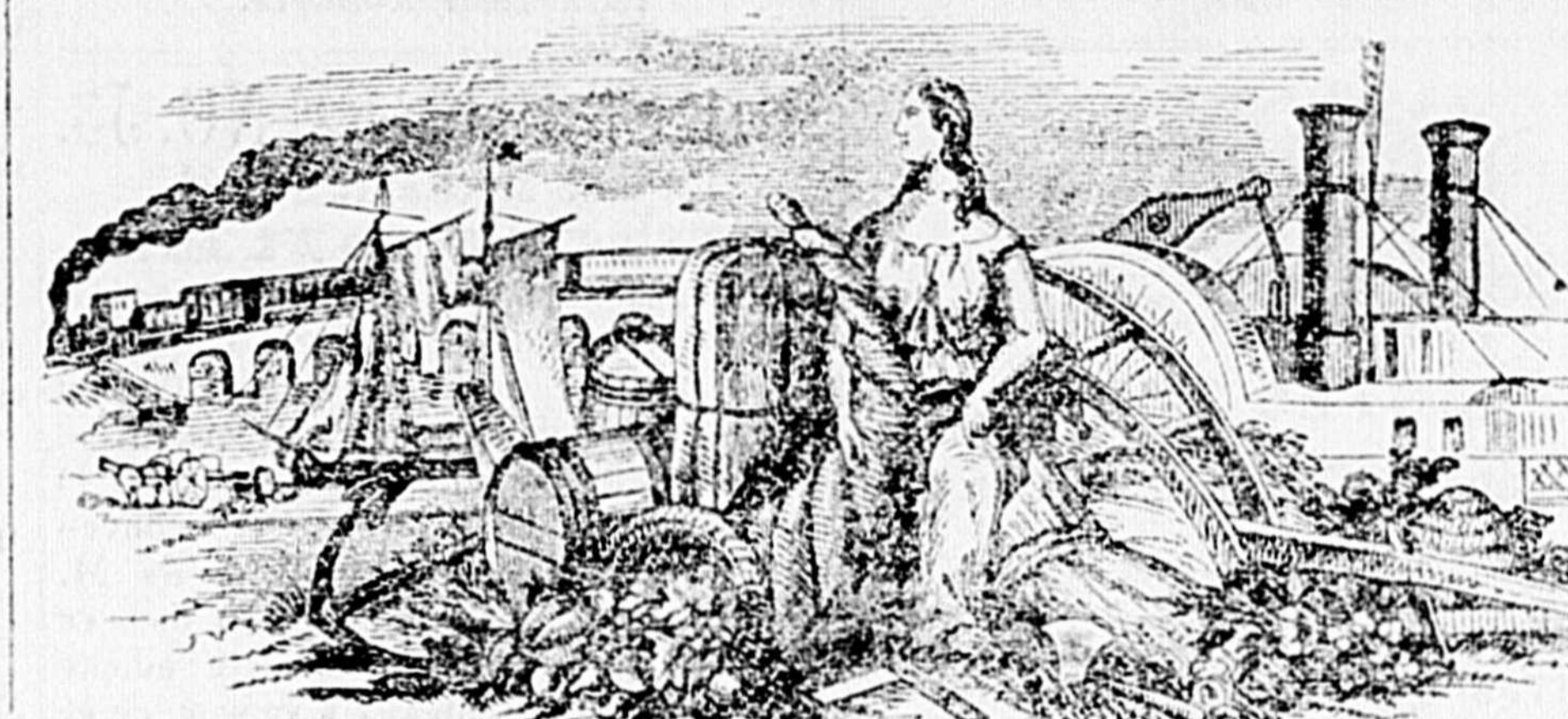
GROCERIES P. E. LECLERE, Fils, MAGASIN D'EPICERIES & PROVISIONS, Vins et Liqueurs, EN GROS ET EN DETAIL, PLACE DU MARCHÉ, ST. HYACINTHE.

M. P. E. LECLERE à l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de GROCERIES, de PROVISIONS, de PAPETERIE, de LIVRES d'ECOLE et de toutes sortes de PAPIERS.

Un assortiment des plus complets de VERRERIES et de FAIENCE importé directement d'Angleterre par les navires Arrango et Ottawa, ce qui le met en état de vendre à meilleur marché que qu'il se soit en cette ville.

Il vient d'ajouter à son établissement une BOULANGERIE, ce qui le met en état de fournir au public la meilleure qualité de PAIN qu'on puisse trouver en cette ville.

JOHN CHAMARD, COIN DE LA RUE DU DEPOT.



GROCERIES ET FERRAILLES.

75 tonnes et quarts de Melasse, 50 quarts de Syrop, 40 caisses de Thé vert et noir, 25 caisses de Tabac, 10 quarts de sucre, Brandy Pale et Brun, Savons, Chandelles et tous les articles de Groceries.

Finide, Huile d'olive, Lampes au Finide et à l'huile. Un MOULIN A BATTRE, mû par un cheval. Charbon de forge.

VINS ET LIQUEURS.

St. Hyacinthe, 27 Octobre 1857.

IMPRIMERIE DU COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Tous ouvrages concernant l'art de l'imprimerie seront exécutés dans le plus bref délai. On y trouvera constamment toutes les formules de BLANCS pour les Cours des Commissaires et des Juges de Paix; Messieurs les Notaires y trouveront des Contrats de Vente et de Mariage, Obligations, reçus d'Obligations, Billets en Brevets, etc., etc.

Aussi: Un Pamphlet contenant les POUVOIRS ET DEVOIRS DES OFFICIERS DE VOIRIE, D'après l'Acte des Municipalités et des Chemins de 1855.

BONNES NOUVELLES!!! JOHN JAMES BROWN, ARCHITECTE.

A ouvert un BUREAU D'AFFAIRES dans celui de son père. No. 132, RUE CRAIG, No. 132. PLANS ET SPECIFICATIONS PREPARES, ET DEVIS FOURNIS.

M. J. J. B. conduira la construction de Bâtisses et d'ouvrages d'Artifice, Evaluation, Arbitrage, Achats et Ventes de propriétés.

M. J. J. B. a reçu les diplômes suivants à la dernière Exposition Provinciale, savoir: Dessin pour un détaché de Village de 1re classe, 1er Prix et De

" do do do do " Maisons d'Entrepôt do " Maisons à l'épreuve du feu do " Maison d'ouvrier do " Elevation Géométrique do M. J. J. B. offre ses services professionnels aux personnes résidant à la campagne et il espère, par une stricte attention à leurs affaires et à leurs intérêts, mériter un patronage libéral et étendu.

9 février 1855. St. Hyacinthe, 26 mars 1858.

DEUX TERRES A VENDRE. DEUX TERRES, de la contenance de 140 acres en superficie, situées dans le 3ème rang du township de Milton; sur une d'elle il y a UNE MAISON, Grange sur un solage de pierre et autres bâtisses; 30 acres de la dite terre sont en prairie, et 12 acres sur l'autre terre qui est sans bâtisses. Le reste est en beau bois et, est établi en sucrerie.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire. ONÉSIME GÉNÈREUX. St. Hyacinthe, 8 septembre 1857.

SEUL IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, A ST. HYACINTHE, Rue St. Simon, vis-à-vis le Marché. St. Hyacinthe, 11 mai 1858.

GEORGE F. AUSTIN, ARPEUTEUR ET AGENT DES TERRES, OFFICE ET RESIDENCE, Rue Laframboise, St. Hyacinthe.

GRAND AVANTAGE A CEUX QUI VEULENT S'HABILLER A TRÈS BAS PRIX, AU PLUS GROS MAGASIN DE

HARDES FAITES, DE ST. HYACINTHE.

MARCHANDISES NOUVELLES D'AUTOMNE ET D'HIVER ACHETÉES AUX ENCAIS A MONTREAL ET FABRIQUÉES EN HARDES FAITES CHEZ

P.-L. ROBITAILLE.

Le soussigné s'étant aperçu que plus il baisse les prix sur les HARDES FAITES, plus il en vendait, quoique, cependant, quelques marchands lui aient dit qu'il leur faisait opposition, parcequ'il vendait ses HARDES FAITES à trop bas prix. Malgré cela il s'est encore décidé à les baisser de nouveau, trouvant qu'il vendrait mieux vendre DEUX MILLE SURTOUS cette année à 4 chelins de façon, sans aucun autre profit, que d'en avoir vendu 1,000 à 5 chelins l'année dernière, et ainsi en proportion pour les Vestes et les Colottes, avantages dont les acheteurs retirent tout le profit. Il a le meilleur assortiment de

SURTOUS & PANTALONS, en Draps et Casimirs, qu'on puisse désirer dans St. Hyacinthe, ainsi que patrons de Vestes, Cols, Gants, Mouchoirs de poche, Chemises fines, Casquettes de Drap, &c., &c.

LEON ROBITAILLE. GRANDE RUE, VIS-À-VIS M. CADORET, Enseigne du Mouton Blanc sur Pavillon Rouge. St. Hyacinthe, 23 octobre 1857.

LA NOUVELLE MAISON FRANÇAISE HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

FAUCHE ET JACOT. No. 136, Rue St. Paul, Fis-à-vis de Beauchemin et Payette, Libraires.

SE chargeront de tous les articles en réparations, concernant la Bijouterie et l'Horlogerie, Pendules et Horloges en tous genres. Ayant travaillé dans les principales fabriques de Londres, Paris et Genève, tous les ouvrages sortant de cette maison seront garantis et à des prix très modérés.

On trouvera aussi dans leur magasin un joli choix des articles suivants: PENDULES en Marbre de Paris, marchant 21 jours, avec sonnerie avec sujets de bronze pur; HORLOGES en tous genres, Réveil-Matin, MONTRES en Or et en Argent, bonne qualité garanties.

ARTICLES pour le culte catholique tels que CROIX, CHAPELETS, BENEDICTINS, etc. Une grande Variété de BIJOUTERIES; Bracelets, Chaînes en or et en argent, Bagues, Joints, Epingles, etc.

Bracelets et Colliers en Perles et Corail. FOURNITURES et OUTILS d'HORLOGERIE, Glaces et Vitres de Montres provenant de la fabrique de Genève, la mieux renommée pour ces articles.

Achats et échange de matières d'or et d'argent. La meilleure réception, etc., réservée aux personnes qui voudront bien les honorer de leur visite.

FAUCHE ET JACOT, Rue St. Paul 136. Montréal, 28 août 1857.

A VENDRE. PLUSIEURS LOTS DE TERRE, situés dans le township d'Upton près de l'Eglise neuve de St. Ephrem d'Upton, et du dépôt du chemin de fer de la Rivière noire.

S'adresser au propriétaire B. OUMET. 30 décembre 1856.

PROPRIETES DE CHOIX A VENDRE.

Pour les détails, voir les Affiches. Les conditions seront faciles. S'adresser au propriétaire personnellement, à St. Hyacinthe, ou par lettres affranchies. D. G. MORISON. St. Hyacinthe, 11 avril 1856.

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DU COMTE DE ST. HYACINTHE, EST TRANSPORTÉ RUE ST. DENIS, PRÈS DU MARCHÉ, Maison de M. Octave Maurice.

H. ST. GERMAIN, NOTAIRE.

Tout son étude depuis St. A. M. jusqu'à 5 1/2 h. P. M. St. Hyacinthe, 21 août 1857.

AVIS AUX MALADES.

Le Docteur GEORGE LECLERC annonce respectueusement aux personnes de la ville et de la campagne, qu'à la sollicitation d'un grand nombre de ses amis, il s'est décidé à pratiquer sa profession de médecin. Les personnes qui veulent le consulter et l'appeler auprès des malades, le trouveront constamment à sa Pharmacie, rue Cascades.

Le Dr. G. Leclerc, continue toujours comme par le passé à garder un assortiment complet et varié de toutes sortes de médicaments, article, de toilette, &c., &c., &c. St. Hyacinthe, 2 septembre 1856.

T. PREFONTAINE donna avis qu'il tient Magasin dans la maison ci-devant occupée par M. Préfontaine, et que les affaires se feront pour son propre nom et qu'il reçoit un large assortiment de GROCERIES et PROVISIONS.

T. PREFONTAINE. St. Hyacinthe, 24 juillet 1857.

LIBRAIRIE ST. HYACINTHE.

Pour mieux répondre à l'encouragement public, je viens de joindre à mon commerce habituel, celui de la LIBRAIRIE, PAPERIE, PARFUMERIE et autres articles que l'on trouve ordinairement dans les Magasins de Nouveautés. Ayant pris l'agence spéciale des principales maisons de Montréal pour la vente de ces articles, MM. les membres du clergé, les marchands, instituteurs et le public environnant St. Hyacinthe, trouveront leur avantage en m'accablant l'encouragement que j'ai l'honneur de solliciter et que j'attends de leur libéralité, mes prix étant les mêmes que ceux de Montréal, pour les ventes en gros comme pour le détail.

P. E. LECLERE, fil. St. Hyacinthe, 15 décembre 1857.



Le Dr. FELIX VOGELI, de Montréal, Médecin Vétérinaire, breveté des écoles de France, à l'honneur d'informer les personnes, que cet avis peut concerner, qu'il se tiendra à la disposition de ceux qui auront des animaux malades à présenter à son examen ou à faire opérer.

Une liste est déposée au bureau du Courrier de St. Hyacinthe, et aussitôt qu'il y aura asseidu nous, M. Vogeli se rendra ici. St. Hyacinthe, 3 juillet 1857.



FERRONNERIE & GROCERIE

ENSEIGNE DU GODANARD ROUGE. PLACE DU MARCHÉ.

Le Soussigné remercie le public de St. Hyacinthe et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il tient magasin. Et même temps il informe ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de

FERRONNERIE ET GROCERIE de tous les goûts et de toutes les qualités, qu'il vendra au meilleur Marché possible. On ne passe pas devant son magasin, dans la maison de Mme Archambault, sans s'y arrêter. J. B. L. SOLY. St. Hyacinthe, 8 Mai 1856.

ADRESSES D'AFFAIRES, DRUMMOND & NUMEVILLE, AVOCATS.

B. T. DRUMMOND, M. W. NUMEVILLE. St. César, 16 mars, 1858.

D. G. MORISON, NOTAIRE.

A transporté son BUREAU, coin des Rues LAFRAMBOISE et DESSAULTS. St. Hyacinthe, 1er septembre 1857.

AVIS. Messieurs Oumet, Morin et Marchand

s'occupent régulièrement le circuit de St. Hyacinthe. Bureau, Hôtel Pajean, St. Hyacinthe. M. Oumet se rendra huit jours avant chaque terme, au dit bureau, où il pourra être consulté. OUMET, MORIN et MARCHAND. St. Hyacinthe, 12 août 1856.

JULES LAMOTHE, AVOCAT.

A transporté son Bureau dans la maison de l'Institut des Artisans. RUE LAFRAMBOISE. St. Hyacinthe, 9 mai 1856.

SICOTTE ET CHAGNON, Avocats.

Rue St. Hyacinthe, à côté du Bureau de Poste. St. Hyacinthe, 23 décembre 1856.

LAFRAMBOISE ET PAPINEAU, Avocats.

RUE LAFRAMBOISE. St. Hyacinthe, 13 mai 1857.

CHARLES LECLERE, AVOCAT.

TIENT SON BUREAU DANS LA MAISON DE M. GUERON, RUE ST. HYACINTHE. St. Hyacinthe, 6 mai 1856.

A. RICHER ET H. ROBITAILLE, DE LA VILLE DE ST. HYACINTHE.

Informent le public qu'ils ont formé une société, pour recevoir et exécuter tout ouvrage comme HUISSIERS de la Cour Supérieure et de la Cour des Commissaires.

De plus ils se chargeront de collecter des comptes avec autant d'exactitude et de ponctualité possible. St. Hyacinthe, 14 Novembre 1856.

Dr. TRESTLER, DENTISTE.

A transporté son salon au No. 116 1/2, Rue Notre-Dame, au-dessus du Magasin de M. L. P. BOVIN. Montréal, 3 avril.

LE COURRIER DE ST. HYACINTHE. CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Ce journal se publie à SAINT-HYACINTHE, (Bas-Canada) et paraît deux fois par semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement est de 10s. par année, payable par Semestre et d'avance. Une augmentation de 5s. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance.

On ne reçoit pas de souscription moins de six mois. Toutes Lettres, Correspondances, etc., devront être adressées, franches de port, au Bureau du Journal, à St. Hyacinthe. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur Semestre échu.

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d., et 7 1/2 pour chaque suivante; Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s. 4d., et 10d. pour chaque suivante; Au-dessus de Dix lignes, première insertion, 4d. par lignes, et 1d. par chaque ligne pour les insertions suivantes. Les annonces qui nous seront adressées sans direction, seront publiées jusqu'à avis contraire.

On traite de gré à gré pour les Avertissements d'une certaine étendue et qui devront être publiés plus de trois mois. EDITEUR-PROPRIÉTAIRE. P. J. GUITTÉ.

LE SPIRITUALISTE

Abonnement, par an, 2 Piastres. Chez JOS. BERTHEZ, 121, rue Conti, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

CANADA J. M. DESJARDINS, Avocat, Rue St. Vincent, No. 13, à Montréal, 10 Mars 1856.